

**Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision 2003/17/CE du Conseil en prorogeant la période prévue pour son application et en mettant à jour le nom d'un pays tiers et les noms des autorités chargées de certifier et de contrôler la production»**

COM(2012) 343 final — 2012/0165 (COD)

(2012/C 351/23)

Le Parlement européen, en date du 05 juin 2012, et le Conseil, en date du 23 juillet 2012, ont décidé, conformément à l'article 43 (2) et 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, de consulter le Comité économique et social européen sur la

*«Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision 2003/17/CE du Conseil en prorogeant la période prévue pour son application et en mettant à jour le nom d'un pays tiers et les noms des autorités chargées de certifier et de contrôler la production»*

COM(2012) 343 final — 2012/0165 (COD).

Ayant estimé que le contenu de la proposition est satisfaisant, le Comité, lors de sa 483<sup>e</sup> session plénière des 18 et 19 septembre 2012 (séance du 18 septembre 2012), a décidé, par 142 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 18 septembre 2012.

*Le président  
du Comité économique et social européen*  
Staffan NILSSON

---